

Affaire suivie par Angélique Benoit  
PV 2024-09-17  
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

## PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Par courrier du directeur de l'INSPÉ en date du 10 septembre 2024, le COSP de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 17 septembre 2024.

Étaient présents ou en visio-conférence :

### Membres de droit :

- Madame Valérie LEFEUVRE - Ingénieure d'études en application ENT et web, I-Média, Université de Poitiers (visio)
- Madame Nolwenn QUÉRÉ, Directrice du service pédagogie, Docteure en sciences de l'éducation (visio)

### Personnalités extérieures :

- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers
- Madame Amandine GLENAT-COURTADON, Directrice du service d'orientation et d'information, Université de La Rochelle (visio)
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers (visio)
- Madame Christelle FREDON, IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers (visio)
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers
- Monsieur Romain VANOUDEUSDEN, Directeur Recherche et Développement sur les usages du numérique éducatif, Réseau Canopé (visio, à partir de 10h15)

### Étaient représentés :

- Monsieur François LECHELLIER par Monsieur Nicolas VIBERT
- Monsieur Philippe CARRÉ par Monsieur Nicolas VIBERT

### Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Monsieur David BEYLOT, Responsable MEEF2 de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Émilie DESSEIGNE – Responsable des services administratifs de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Angélique BENOIT – Assistance de direction de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, secrétaire de séance.

Nombre de membres présents : 8 puis 9

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 10 puis 11

## **Ordre du jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 19 mars et du 18 juin 2024
2. Points d'information :
  - réforme de la formation initiale des enseignants,
  - retour sur la Journée académique [JA1] - rentrée officielle de l'INSPÉ,
  - inscriptions sur Mon MASTER : effectifs, capacités d'accueil des formations INSPÉ Master MEEF et PEES,
  - processus d'inscription des étudiants de première année du master MEEF2, mention 2nd degré, à l'INSPÉ (et non plus dans les composantes partenaires),
  - homogénéisation des heures de recherche documentaire et possibilités de mutualisation entre les mentions MEEF1, MEEF2 et MEEF3
3. Évolutions des modalités d'évaluation des étudiants :
  - adaptation de la modalité d'évaluation des PEES mi-temps (PE) vers un oral individuel au lieu d'un oral collectif,
  - modalité d'évaluation de l'UE5 en master MEEF, mentions 1er et 2nd degré : vers un contrôle terminal pour certains EC (Eléments Constitutifs),
  - préconisation de création ou non d'une seconde session en deuxième année de master dans le cas d'un contrôle terminal (règlement des examens de l'Université de Poitiers s'appliquant ici à l'échelle de la composante)
4. Analyse du projet de création d'un DU Re-préparation du concours CRPE pour les étudiants MEEF ayant échoué au concours
5. Analyse de la demande d'adaptation du référentiel des visites de stage pour les MEEF2 et MEEF3
6. Présentation du projet d'organisation d'un séminaire international en didactique de la littérature (par Pierre Moinard)
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h41.

### **1) Approbation des procès-verbaux des réunions du 19 mars et du 18 juin 2024 :**

Nicolas VIBERT soumet tour à tour les procès-verbaux des réunions du 19 mars 2024 et du 18 juin 2024 à l'approbation des membres du COSP. Les 2 procès-verbaux sont votés à l'unanimité.

## **2) Points d'information**

### **- Réforme de la formation initiale des enseignants :**

En raison du contexte politique actuel, la réforme de la formation initiale des enseignants a été suspendue. Elle pourrait être reportée, voire annulée. L'Université de Poitiers a donc décidé de stopper l'activité des groupes de travail chargés de la mise en œuvre du "patch de préparation au concours 2025".

L'absence de réforme va permettre aux équipes de l'INSPÉ de se concentrer sur l'amélioration des formations.

Un point de vigilance est évoqué quant à la situation d'étudiants qui avaient prévu de passer le concours en L3, et ne se sont donc pas inscrits en Master MEEF, pensant que la réforme serait mise en œuvre. Ce problème souligne la nécessité de vigilance quant à l'interprétation des textes.

Jean-Charles THÉVENOT intervient pour indiquer qu'il y a de plus en plus de candidatures parmi les enseignants contractuels, titulaires d'une licence ou d'un Master 1. Denis ALAMARGOT le remercie pour ce témoignage, qui apporte un autre point de vue sur la situation.

### **- Retour sur la Journée académique [JA1] - rentrée officielle de l'INSPÉ :**

La 1ère Journée Académique 2024-2025 de l'INSPÉ, qui était aussi sa journée de rentrée institutionnelle, s'est tenue le 2 septembre 2024 sur le site de Poitiers.

La matinée a débuté par la communication d'informations générales par l'équipe de direction, et s'est conclue par une allocution de la Présidente de l'Université, au cours de laquelle elle a évoqué l'éventualité du développement de licences pluridisciplinaires sur les différents sites INSPÉ de l'UP. Des ateliers de travail avec les différents départements de formation se sont tenus l'après-midi, et ont permis d'aborder plusieurs thèmes :

\* Ateliers Master MEEF1 1er degré, autour des départements de formation :

- Harmonisation académique des évaluations ;
- Mise à jour des tableaux d'évaluation par site ;
- Relecture des contenus des livrets étudiants du MEEF1.

\* Atelier Master MEEF2 2nd degré et MEEF3 Encadrement Éducatif :

- Mise à jour des livrets de tuteur/référent de stage ;
- Création de deux tableaux de suivi des évaluations sur le format du MEEF1 ;
- Création des livrets étudiants du MEEF2 et du MEEF3.

Suite à ces ateliers, des questions ont été soulevées, notamment le choix ou non de proposer une 2nde session d'examen en M2 pour les MEEF1 et MEEF4.

Pour le MEEF1, concernant les modalités d'évaluation il s'agissait d'en harmoniser les contenus. Les tableaux devaient être mis à jour, l'objectif étant d'éditer des livrets

d'information pour les étudiants. Un travail a également été mené sur la création de 2 tableaux de suivi des évaluations de la formation du MEEF 1.

Pour l'atelier Master MEEF 2 2nd degré et MEEF 3 Encadrement Éducatif, il est à noter que 2 nouveaux responsables de mentions ont pris leurs fonctions au 2 septembre 2024 : David BEYLOT pour le MEEF2 et Christiane REVOLON-LALANGE pour le MEEF3. Un travail a été mené au sujet des livrets destinés aux tuteurs et accompagnants de stage, et un chantier a été identifié, consistant en la création de livrets d'information pour les étudiants du MEEF 2 et du MEEF 3.

Il est également indiqué qu'une adaptation du temps accordé par le référentiel pour les visites de stages est souhaitée, dans les cas spécifiques du MEEF2 et du MEEF3.

Denis ALAMARGOT a informé les personnels que, suite au projet de réforme avorté, il a été envisagé de lancer la création du DU re-prépa concours CRPE.

Jean-Charles THÉVENOT revient sur les livrets destinés aux tuteurs et accompagnants de stage et rappelle qu'il avait été décidé, il y a 3 ans, de transférer les livrets sur un espace en ligne co-construit avec le rectorat. Il s'interroge sur la pertinence de proposer deux formats différents d'accès aux ressources. Est-ce intéressant d'avoir ce doublon de ces documents pour les tuteurs ? Cécile LALANNE explique qu'il s'agit des mêmes documents, mais que le livret de l'INSPÉ a pour objet de recenser toutes les informations dans un seul document. C'est une mise à jour notamment des noms des responsables de parcours, de dates, etc. Le reste du contenu n'a pas été modifié de façon majeure.

Jean-Charles THÉVENOT insiste sur le fait qu'il est nécessaire de coordonner le travail, pour éviter la perte d'informations.

Cécile LALANNE souligne qu'il faudra également s'intéresser particulièrement au livret pour le parcours « Encadrement Éducatif », qui n'est actuellement pas adapté à l'accompagnement des stagiaires.

Denis ALAMARGOT précise qu'il est évoqué dans ce débat le livret des tuteurs. À sa connaissance, l'INSPÉ ne disposait pas de livret pour les étudiants. Depuis 2 ans un travail de toilettage et d'harmonisation a été fait pour éditer en format PDF un livret qui reprend des informations de cadrage, les maquettes, les modalités d'évaluation, ainsi que d'autres informations diverses pour les étudiants. C'est une vraie avancée dans la mesure où ce livret n'existait pas. Il devrait être finalisé en octobre/novembre, pour la rentrée 2025/2026, avec une mise à jour en mai pour ne pas retarder les publications sur le site de formation en ligne « M@gistère » du rectorat. Il confirme qu'il est bien possible de mettre ces livrets sur le site M@gistère.

Jean-Charles THÉVENOT remarque qu'au vu de ces éléments il comprend la complémentarité des deux livrets et rejoint la pertinence de la démarche.

**- Actualité et conséquences :**

La Rectrice de l'Académie de Poitiers a quitté ses fonctions le 2 septembre 2024. Par conséquent, l'Académie dispose d'un recteur par intérim qui est le secrétaire général, Monsieur Jean-Jacques VIAL. Un délai de plusieurs mois est attendu (si l'on se base sur l'expérience d'Orléans), avant qu'un nouveau Recteur ou une nouvelle Rectrice soit nommé(e).

Cette situation a une conséquence indirecte sur le fonctionnement du Conseil d'Institut de l'INSPÉ, dans le contexte de la fin des fonctions du président de ce Conseil, Michel FAYOL. L'ancienne Rectrice n'a pas nommé de nouveau membre pour le remplacer parmi les 5 membres du CI la représentant, et au sein desquels le président ou la présidente du CI doit être élu(e). Dans ce cas de figure, le règlement intérieur de l'INSPÉ prévoit que la présidence du CI peut être assurée, par intérim, par la personne la plus âgée parmi les représentantes et représentants désigné(e)s par le Recteur d'académie. En conséquence, Alison CHARAMON-HILL pourrait assurer la présidence du Conseil d'Institut par intérim. Le Directeur de l'INSPÉ va prochainement lui proposer d'assurer cette fonction. Denis ALAMARGOT espère une nomination rapide d'un Recteur ou d'une Rectrice, et d'un cinquième membre au CI, afin de permettre d'organiser la désignation du nouveau ou de la nouvelle président(e) du CI.

**- Éléments budgétaires : baisse des crédits de fonctionnement :**

| <b>RESSOURCES TRANSFÉRÉES PAR L'UNIVERSITÉ</b>                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|   | 2025 (budgété)   | 2024 (budgété)   | 2023             | 2022             | 2021             | 2020             |
| <i>Dotation initiale Université - En fonctionnement</i>       | 150 639 €        | 103 741 €        | 110 370 €        | 148 563 €        | 145 803 €        | 165 055 €        |
| <i>Dotation initiale Université - En investissement</i>       | 54 788 €         | 50 154 €         | 62 781 €         | 62 644 €         | 70 639 €         | 49 831 €         |
| <i>Formation continue (contrats pro/VAE/reprise d'études)</i> | 9 000 €          | 9 096 €          | - €              | 27 054 €         |                  |                  |
| <i>Reprographie mutualisée Fac de Sciences du Sport</i>       | 4 700 €          | 4 724 €          | 4 724 €          | - €              | - €              | - €              |
| <i>Faites des sciences</i>                                    | 1 000 €          | 3 500 €          | - €              | - €              | - €              | - €              |
| <i>Autres ajustements</i>                                     | 30 000 €         | 36 588 €         | 8 663 €          |                  |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>250 127 €</b> | <b>207 802 €</b> | <b>186 538 €</b> | <b>238 261 €</b> | <b>216 442 €</b> | <b>214 886 €</b> |
| <b>RESSOURCES PROPRES À L'INSPÉ</b>                           |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
|   | 2025 (budgété)   | 2024 (budgété)   | 2023             | 2022             | 2021             | 2020             |
| <i>Taxe d'apprentissage</i>                                   | 1 000 €          | 1 500 €          | 2 151 €          | 793 €            | 5 109 €          | 6 000 €          |
| <i>Subvention fonctionnement site Charente</i>                | - €              | 60 500 €         | 60 500 €         | 60 500 €         | 70 000 €         | 62 500 €         |
| <i>Boutique de goodies en ligne INSPÉ</i>                     | 500 €            | 1 000 €          | - €              | - €              | - €              | - €              |
| <i>Convention MAIF</i>  | - €              | - €              | - €              | 1 500 €          | 1 500 €          | 1 500 €          |
| <i>Faites des sciences à l'école</i>                          | - €              | - €              | 1 400 €          | 1 000 €          | 1 000 €          | - €              |
| <i>Autres recettes non récurrentes</i>                        | - €              | 1 000 €          | 180 €            | 2 578 €          | 7 436 €          | 15 368 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 500 €</b>   | <b>64 000 €</b>  | <b>64 231 €</b>  | <b>66 371 €</b>  | <b>85 045 €</b>  | <b>85 368 €</b>  |
| <b>TOTAL RESSOURCES</b>                                       | <b>251 627 €</b> | <b>271 802 €</b> | <b>250 768 €</b> | <b>304 632 €</b> | <b>301 487 €</b> | <b>300 254 €</b> |

Denis ALAMARGOT informe qu'une baisse des crédits de fonctionnement est à prévoir pour l'année 2025. Il indique que cette année, l'INSPÉ a accusé une baisse de 20 000 euros de ses crédits de fonctionnement. Des heures maquettes ont été économisées, soit 500 heures, mais il reste encore 200 heures à supprimer. La direction va donc proposer de rationaliser les heures dans la mise en œuvre des maquettes et d'effectuer, dans la

mesure du possible, les recrutements de vacataires dans l'académie pour éviter de trop grands frais de déplacement. Pour ce faire, les responsables pédagogiques de sites, les responsables de mentions et les élus du CI vont être réunis afin de définir ce plan de rationalisation, notamment sur le volet frais de déplacements.

Une inquiétude est également soulignée quant au reversement très partiel en 2025 à l'INSPÉ, des crédits de fonctionnement directement perçus par l'Université pour financer la formation des PEES. Dans ce cadre, l'équipe de direction va poursuivre les négociations pour aller vers une augmentation de sa dotation budgétaire.

**- Inscriptions sur Mon MASTER : effectifs, capacités d'accueil des formations INSPÉ Master MEEF et PEES :**

Les effectifs des inscriptions et les capacités d'accueil (COL/CAL) des différentes mentions du master MEEF de l'INSPÉ sont présentés en séance.

\* MEEF 1er degré :

Cécile LALANNE rappelle que la CAL est la Capacité d'Accueil Limite d'étudiants que nous pouvons accueillir dans la mention.

| MEEF mention 1er degré - 17 septembre 2024 |     |                              |  |
|--|-----|------------------------------|--|
|  | CAL | Inscriptions prévisionnelles | Inscriptions administratives réalisées |
| Angoulême                                  | 80  | 63                           | 56                                     |
| La Rochelle                                | 120 | 120                          | 110                                    |
| Niort                                      | 80  | 61                           | 53                                     |
| Poitiers                                   | 120 | 126                          | 120                                    |

Une baisse des effectifs est observée pour le MEEF 1er degré sur les sites INSPÉ de Niort et Angoulême, impliquant la suppression d'un groupe de TD sur chacun de ces sites.

\* MEEF 2nd degré :

| MEEF mention 2nd degré et EE - 17 septembre 2024 |     |                              |  |
|--|-----|------------------------------|--|
|  | CAL | Inscriptions prévisionnelles | Inscriptions administratives réalisées |
| Allemand   | 6   | 1                            | 1                                      |
| Anglais  | 20  | 20                           | 19                                     |
| Ed. Musicale                                     | 15  | 10                           | 9                                      |
| EPS  | 60  | 68                           | 59                                     |
| Espagnol   | 20  | 14                           | 12                                     |
| Hist/Géo   | 24/ | 25/11                        | 24/10                                  |
| Italien  | 10  | 3                            | 2                                      |
| Lettres  | 22  | 12                           | 11                                     |
| Maths  | 15/ | 16/9                         | 14/9                                   |
| SVT  | 19/ | 14/11                        | 12/11                                  |
| SES  | 15  | 12                           | 10                                     |
| SII  | 10  | 7                            | 7                                      |
| SPC  | 10  | 9                            | 6                                      |
| EE   | 20  | 18                           | 14                                     |

Pour le MEEF 2nd degré, l'Université s'est engagée à permettre l'inscription des Master 1 à l'INSPÉ, et non plus dans les composantes partenaires (SFA, L&L, FSS, et SHA). Cette

mesure ne sera toutefois effective qu'à partir de la rentrée 2025, pour l'année universitaire 2025/2026. Cette nouvelle modalité d'inscription devrait permettre à l'INSPÉ de percevoir l'ensemble des crédits de fonctionnement liés aux étudiants inscrits dans les formations qu'elle assure par ailleurs. Les CAL de La Rochelle Université ne sont pour le moment pas connues.

Des craintes de surbooking dans certaines disciplines ont émergé, mais il semblerait que les capacités ne soient finalement pas dépassées. Il y a toujours des décalages entre les inscriptions prévisionnelles et les inscriptions réelles.

Nicolas VIBERT en conclut que, dans le 2nd degré, et dans la majorité des disciplines, la capacité maximale n'est pas atteinte. Il demande s'il y a une baisse par rapport à l'année précédente. Cécile LALANNE explique qu'il n'y a pas de baisse significative.

Denis ALAMARGOT précise qu'il y a un fort recrutement en EPS, mais que beaucoup d'étudiants valident leur Master sans obtenir leur concours. Cela interroge donc sur la CAL initiale. Après échange avec le directeur de la Faculté des Sciences du Sport, il a été envisagé de diminuer la CAL de 60 à 55, pour le Master 1 MEEF 2nd degré - EPS.

Nicolas VIBERT demande quelle est la part de réussite au concours pour le 1er degré. Denis ALAMARGOT indique qu'elle est d'1/3 dans le premier degré, et qu'elle est variable pour les autres concours (selon le nombre de postes et de candidats).

Nicolas VIBERT relève qu'il y a des différences d'organisation entre les INSPÉ.

\* Master PIF :

|                | CAL | Inscriptions prévisionnelles | Inscriptions administratives réalisées |
|----------------|-----|------------------------------|--|
| FACo           | 30  | 13                           | 10                                     |
| IME alternance | 20  |                              | 12                                     |
| IME            |     |                              |  |
| IPEF ENS       | 30  | 6                            | 4                                      |
| IPHD           | 20  | 19                           | 18                                     |

Cécile LALANNE informe que, pour cette année, le parcours FACO a rencontré des difficultés à recruter, tandis que IPHD remplit quasiment la CAL. Concernant IME, à ce jour les informations ne sont pas consolidées sur les inscriptions prévisionnelles, certains contrats d'alternance étant en cours de signature.

Il est précisé que la communication pour valoriser le parcours IPEF doit être travaillée pour être plus visible et lisible, en explicitant davantage l'intérêt de ce parcours de Master.

\* DU :

Les DU s'adressent aux PEES mi-temps titulaires d'un Master MEEF pour les DIU 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, et aux PEES temps plein pour les personnes qui ont un parcours en tant que contractuels avec des années de pratique conséquente.

Pour les PEES temps plein, l'INSPÉ propose un accompagnement à hauteur de 90 heures de formation par an, en collaboration avec l'E AFC.

| 17 septembre 2024 |                                     |   |
|-------------------|-------------------------------------|---|
|                   | <i>Inscriptions prévisionnelles</i> | <i>Inscriptions administratives réalisées</i> |
| DU CAPEFE         | 17                                  | 9   |
| DIU SC. CO.       | 14                                  | 5   |
| DU 1er Degré      | 150                                 | 146   |
| DU 2nd Degré      | 129                                 | 103   |
| DIU 1er Degré     | 51                                  | 48  |
| DIU 2nd Degré     | 70                                  | 64  |

Le nouveau DU CAPEFE, ouvert pour la 1e fois en 2024/2025, comptabilise à ce jour 9 inscrits (sur 17 inscriptions prévisionnelles).

Le DIU Sciences Cognitives comptabilise quant à lui 5 inscriptions sur 14 attendues. Denis ALAMARGOT souligne la nécessité de maximiser la visibilité de ces nouveaux diplômés. Le même constat a déjà été fait pour le parcours IPEF (mention MEEF4 PIF).

Nicolas VIBERT demande si le DU Sciences Cognitives est basé aussi bien à Poitiers qu'à Créteil. Denis ALAMARGOT le confirme. Il fait remarquer qu'il faut favoriser la visibilité du DIU Sciences Cognitives sur Poitiers.

Nicolas VIBERT souligne que ce sont les chiffres prévisionnels, et que le recrutement pour ces formations s'effectue en dehors de la plateforme Mon Master. Par conséquent il n'y a pas de capacité maximale d'accueil.

Denis ALAMARGOT rajoute que la difficulté de prévision pour les PEES réside dans le fait que le nombre de stagiaires varie d'une année sur l'autre. L'INSPÉ est assujetti au taux de réussite aux concours sans Master MEEF.

#### **- UE 5 : heures de recherche documentaire et veille informationnelle :**

Denis ALAMARGOT informe que cette UE était traditionnellement dispensée par les formateurs en documentation. Suite à des départs en retraite, leur remplacement n'a pas été opéré. Pour pallier ce manque, l'INSPÉ a fait appel à des vacataires ou à des enseignants-chercheurs dans le cadre de leurs séminaires, mais la mise en œuvre est lourde (groupes de TP limités à 20 étudiants) et différente dans chacune des mentions MEEF1, MEEF2 et MEEF3, et d'un site INSPÉ à l'autre.

-----Arrivée de Romain VANOUDEUSDEN à 10h20 en visio-----

Il apparaît nécessaire d'homogénéiser le volume des heures de cette Entité Constitutive entre les différentes mentions et les différents sites. Pour ce faire, plusieurs pistes sont évoquées, notamment celle de la mutualisation d'une certaine partie des heures entre les mentions, et le passage en groupes de TD de 30 étudiants au lieu de groupes de TP des 20 étudiants (au regard des contenus dispensés pendant 4 à 5h), qui permettrait une économie d'un tiers des heures.

Denis ALAMARGOT rappelle qu'il s'agit d'interventions-outils qui permettent aux étudiants de rédiger leur mémoire en s'appuyant sur de la documentation académique. Ce n'est pas une formation à la documentation, mais elle consiste à apprendre comment recourir à la documentation.

Denis ALAMARGOT invite les membres du COSP à faire part de leurs recommandations en la matière.

Nicolas VIBERT indique que la mutualisation lui paraît être une bonne idée. D'ailleurs, le côté disparate est surprenant. Il s'interroge toutefois sur la faisabilité technique de cette démarche.

Denis ALAMARGOT précise que la mutualisation des TP ne permettrait pas une grande économie d'échelle.

Nicolas VIBERT relate son expérience en L3 de psychologie. Les groupes de TD sont passés à 30 étudiants et cela fonctionne plutôt bien. Les TD de recherche documentaire sont assurés par des enseignants-chercheurs, mais aussi par d'autres intervenants. Le nombre d'heures maquettes est de 12h, avec comme rendu un travail de recherche bibliographique sur un thème au choix. Par contre, il ne sait pas si en 4 heures c'est réalisable.

Victor MILLOGO indique que pour cette EC, une évaluation spécifique sur ce contenu est requise et qu'elle doit être dissociée du mémoire.

Nicolas VIBERT précise qu'un travail de préparation de recherche doit être effectué par les étudiants dans le cadre du TD de L3 de psychologie. La possibilité de travailler sur le même thème que celui de leur mémoire leur est donnée, mais en contrepartie le contenu doit être plus volumineux. Victor MILLOGO indique que cette possibilité pourrait être envisagée. L'offre n'a pas été encore construite.

Anne BOUCKER demande s'il y a des éléments pour expliquer la disparité entre les heures attribuées à cette EC au MEEF 3 et au MEEF 1. Victor MILLOGO indique qu'il n'a pas les éléments qui justifient cette différence, car les MEEF 3 et MEEF 4 se sont développés en autonomie, avant d'être absorbés par l'ensemble de la mention. Dès le début, il y a eu une approche différente dans l'initiation à la recherche. C'est ce qui impose la nécessité d'une harmonisation et explique la disparité des heures dédiées entre les différentes mentions.

Nicolas VIBERT précise, ce qui renforce ce qu'a expliqué Victor MILLOGO, que les effectifs en MEEF3 sont plus petits, et que par conséquent l'encadrement des étudiants est différent car la formation à la recherche peut être plus poussée.

Denis ALAMARGOT souhaite tendre vers une mutualisation autour de 40 heures au total pour les enseignements d'initiation à la recherche (ces heures étant plus importantes en MEEF 3 et MEEF 4 que dans les mentions MEEF1 et 2).

Nicolas VIBERT relate que comme ce qui est fait en psychologie pour une partie des étudiants, l'initiation à la recherche pourrait être vue de manière globale, en transférant le volet recherche documentaire plutôt sur un volet séminaire et accompagnement à la production du mémoire.

Anne BOUCKER demande des précisions au sujet des 4 heures mutualisables, et si cela signifie qu'il n'y aurait que 4 heures consacrées à la recherche et la veille documentaire, quel que soit le Master, ou plutôt un total plus important. Denis ALAMARGOT indique que pour les MEEF 1 et MEEF 3, ces 4 heures seraient incorporées dans un total plus important, car 4 heures est le nombre d'heures minimal en MEEF 2. Il y aurait donc 1 heure de plus en MEEF 1, et 17 heures au total en MEEF3. Le directeur de l'INSPÉ précise que la responsable du MEEF3 a dû mal à faire assurer l'ensemble de ces heures de recherche documentaire. Par ailleurs, il y a beaucoup d'heures consacrées à la recherche dans le MEEF 3, qui présentent des redondances, et certaines heures de recherche documentaire sont parfois utilisées pour d'autres enseignements : aides à la rédaction, préparation au concours, préparation à l'entretien. Ces enseignements sont en partie liés à la recherche documentaire, cependant, puisqu'il une bibliographie indicative est proposée lorsque l'on passe le concours de CPE.

Anne BOUCKER souligne qu'il est difficile de prendre une décision avec les éléments dont les membres du COSP disposent. Une vue plus précise sur les contenus dispensés pendant ces heures de recherche documentaire est requise afin de pouvoir statuer. Sur le principe, elle est tout à fait favorable à l'idée de regards croisés, inter-métiers, interdisciplinaires, et il est intéressant de travailler sur la mutualisation dans cette UE. La disparité entre le MEEF 1 et MEEF2 en revanche interroge, et il semble opportun de s'intéresser au contenu des heures.

Nicolas VIBERT confirme la nécessité de clarifier le contenu de ces heures. Denis ALAMARGOT précise que c'est la volonté de la responsable de la mention MEEF 3 de mener une réflexion sur ce thème, et d'étudier comment les redéployer.

Nicolas VIBERT complète en soulignant le fait qu'en même temps il est possible d'étudier ce qui est fait en MEEF1 et MEEF2, pour voir notamment si le contenu des heures est homogène. Denis ALAMARGOT précise que, dans les faits, ce n'est pas le pas d'un site à l'autre pour le MEEF1, puisqu'à Angoulême, ces heures sont comprises dans le séminaire de recherche, alors qu'à Poitiers c'est un cours à part entière assuré par des vacataires documentalistes.

Nicolas VIBERT indique qu'il serait nécessaire d'engager un travail de concertation. Denis ALAMARGOT propose que ce point soit évoqué lors d'une prochaine réunion du COSP, au cours de laquelle les responsables de mentions viendraient apporter des précisions

concernant ces heures. Selon Nicolas VIBERT, ces éléments lui paraissent fondamentaux pour l'aspect recherche, et valide cette recommandation émise par le COSP.

### **3. Évolutions des modalités d'évaluation des étudiants :**

- Adaptation de la modalité d'évaluation des PEES mi-temps (PE) vers un oral individuel au lieu d'un oral collectif :

Les PEES mi-temps 1er degré valident leur DU lors d'un seul temps d'évaluation. En séminaire collectif, ils choisissent à 2 ou 3 de traiter deux problématiques mais il n'y a qu'un temps de présentation orale collective. Parmi ces deux problématiques, l'une doit être liée à la didactique et à la pédagogie de mise en œuvre de séquences pédagogiques en classe, et l'autre doit concerner la vie scolaire. Ils doivent se coordonner entre eux, alors qu'ils n'enseignent pas tous dans le même cycle ou la même école, mais doivent indiquer chacun comment ils ont résolu ces problématiques.

Dans le même temps, les DU 2nd degré ont 2 évaluations : 1 évaluation individuelle qui porte sur les pratiques pédagogiques et didactiques, et une évaluation de formation transversale sur une problématique de vie scolaire. Suite à une réflexion sur ces différences d'évaluation entre les 2 DIU, les responsables souhaiteraient une évaluation individuelle pour les PEES mi-temps 1er degré, plutôt qu'une évaluation collective. Chacun pourrait alors choisir des problématiques qui leur seraient propres.

Nicolas VIBERT est bien conscient que la part de chacun est difficile à distinguer et à évaluer dans une évaluation collective, d'autant plus qu'il s'agit de la seule évaluation. Par conséquent il est tout à fait favorable à cette évolution, si les conditions en sont réunies. Cécile LALANNE précise qu'il faudra plus de temps pour la préparation de cette évaluation individuelle. Ce sera un temps de présentation par les stagiaires étalé sur toute la journée, avec une préparation en amont.

Denis ALAMARGOT souligne que cela revient à réaliser une évaluation comme pour les soutenances individuelles de mémoires. Il rappelle que le DU reste un diplôme universitaire sanctionné par un échec ou une réussite. Il n'y a pas de plusieurs évaluations comme dans les Masters. Le directeur de l'INSPÉ, sur la base de l'assiduité de l'étudiant, de la réussite à cette épreuve et des bonnes pratiques en stage, va émettre un avis auprès du rectorat, qui sera pris en compte dans la décision de titularisation. Il y a donc un enjeu qui nécessite que cette évaluation soit exclusivement individuelle.

- Modalité d'évaluation de l'UE5 en master MEEF, mentions 1er et 2nd degré : vers un contrôle terminal pour certains Eléments Constitutifs (EC) :

Nicolas VIBERT demande des précisions sur ce qu'est un « Élément Constitutif ». Cécile LALANNE indique que ce sont les EC, les différents cours d'une UE.

Denis ALAMARGOT précise que c'est de plus en plus rare que les composantes décomposent les UE en EC. Le plan de formation de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers est fortement décomposé en EC, qui donnent chacune lieu à des évaluations contribuant à l'évaluation finale de l'UE. Ce qui pose le problème de la multiplication des évaluations,



Nicolas VIBERT fait remarquer que, la plupart des Masters, sont passés à un mémoire en 2 ans, et non plus un mémoire chaque année. Il attire l'attention sur le danger potentiel de la demande de rendre une production écrite non réalisée sur table, au vu des progrès de l'intelligence artificielle.

-----Départ de Romain VANOUDEUSDEN à 10h43-----

Nicolas VIBERT demande s'il est possible d'avoir des modalités d'évaluation différentes entre la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> session. Cécile LALANNE confirme ce point. Nicolas VIBERT s'interroge sur la logique de ce choix.

Denis ALAMARGOT complète en indiquant que le fait de passer à une production écrite, plutôt qu'à un écrit sur table, est une levée de contraintes. En effet, un écrit sur table nécessite une programmation précise dans une salle, avec une surveillance, tandis qu'une production écrite peut être demandée pendant toute la période de la 2<sup>nde</sup> session. C'est plus adapté à un travail continu.

Nicolas VIBERT indique que cela s'entend très bien pour ce type d'UE. Il n'y voit pas d'inconvénient, mais, selon lui, autant le faire aussi pour la 2<sup>nde</sup> session.

Le COSP le recommande pour la 2<sup>nde</sup> session.

Christelle FREDON se questionne sur les pourcentages de rédaction réelle des écrits par les étudiants des « productions écrites » par rapport aux écrits sur table, au regard de l'utilisation de l'IA. Qu'est-ce qui vient vraiment de l'étudiant ?

Denis ALAMARGOT précise que le plagiat est surveillé de près, mais que la mise en œuvre de cette surveillance est plus difficile sur un mémoire de recherche. Victor MILLOGO précise que le site de dépôt des productions écrites de l'UP dispose d'un logiciel d'identification du plagiat, dénommé « Compilatio ». C'est un logiciel qui fonctionne en arrière-plan, qui n'est pas visible par l'étudiant, mais qui l'est pour les enseignants. Les étudiants sont invités à déposer leur travail sur la plateforme de l'UP, « UPdago », et l'enseignant correcteur dispose donc de l'indication du pourcentage de plagiat. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux étudiants de déposer leurs productions sur la plateforme UPdago, de manière à minimiser le risque de plagiat.

Nicolas VIBERT indique que pour la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'écrits de recherche, l'utilisation de l'IA lui semble plus difficile, car les contenus à rédiger ne sont pas forcément présents dans les corpus dont se nourrissent les IA génératives. Il y avait notamment toute une période où les références qu'elles donnaient étaient parfois complètement inventées et n'existaient pas. Cela tend à disparaître, mais la prudence est de rigueur.

Denis ALAMARGOT indique, qu'en arrière-plan, la question se pose pour d'autres disciplines.

- UE5 (se former par la recherche et construire son identité professionnelle) : MEEF2

| UE5 - de l'année par la recherche et l'innovation aux identifiants correspondants                          | 199 | 20 |
|--|-----|----|
| EC1 - Formation à et par la recherche  | 48  |    |
| EC2 - Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle                                 | 4   |    |
| EC3 - SHSE - Psychologie de l'éducation (S1), Sociologie de l'éducation (S2), Sciences de l'éducation (S3) | 30  |    |
| EC4 - Spécialité disciplinaire   | 80  |    |
| EC5 - Connaissance de la diversité des élèves - Inclusion - Différenciation                                | 14  |    |
| EC6 - Evaluation des pratiques de son établissement  | 10  |    |
| EC7 - Coopération au sein de la communauté éducative - Projet  | 15  |    |

| AR | CM | TD | TP | PPD | 6 ECTS Coef 2   | 48 | CM | TD | TP | PPD | 6 ECTS Coef 2   |
|----|----|----|----|-----|-----------------|----|----|----|----|-----|-----------------|
| 12 | 2  |    | 10 |     | CCI - PE (67 %) | 12 |    |    | 12 |     | CCI - PE (67 %) |
| 4  |    |    | 4  |     |                 |    |    |    |    |     |                 |
| 10 | 4  | 6  |    |     | CCI - ET (33 %) | 10 | 4  | 6  |    |     | CCI - ET (33 %) |
| 20 |    |    |    |     |                 | 20 |    |    |    |     |                 |
|    |    |    |    |     |                 | 6  | 4  | 2  |    |     |                 |

| TR | CM | TD | TP | PPD | 9 ECTS Coef 3          | 36 | CM | TD | TP | PPD | 9 ECTS Coef 3   |
|----|----|----|----|-----|------------------------|----|----|----|----|-----|-----------------|
| 12 |    |    | 12 |     | CCI - PE (50 %)        | 10 |    |    | 10 |     | CCI - PE (50 %) |
| 10 | 4  | 6  |    |     |                        |    |    |    |    |     |                 |
| 20 |    |    |    |     | CCI - 2 ET (25% + 25%) | 20 |    |    |    |     | CCI - PE (20 %) |
| 8  | 2  | 6  |    |     |                        |    |    |    |    |     |                 |
| 10 | 6  | 4  |    |     |                        |    |    |    |    |     |                 |
| 10 | 2  |    | 8  |     |                        | 5  |    |    | 5  |     |                 |

Pour l'UE 5 du MEEF2 mention 2nd degré, les membres du département SHSE se disent favorables à un passage du contrôle continu à un examen terminal. Cela implique toutefois la mise en place d'une 2<sup>nd</sup>e session d'évaluation, et la définition des modalités d'évaluation (examen sur table, production écrite) pour chaque semestre.

Mylène SANCHIZ, responsable du département SHSE, a sondé les membres du département sur le projet de passage en contrôle terminal. Les personnes ayant répondu se sont dites favorables au passage en contrôle terminal.

Cécile LALANNE précise qu'un travail d'approfondissement est à effectuer. Le fait de passer à un contrôle terminal implique de respecter le calendrier de l'UP, avec des périodes d'examens sur lesquelles il n'est pas possible de placer des cours. Par conséquent, les plannings seront plus chargés. Il faudra mettre en place une seconde session d'évaluation, et définir des modalités d'évaluation (examen sur table, production écrite) pour chaque semestre.

Avec ces éléments, Mylène SANCHIZ va se concerter de nouveau avec les formateurs pour faire les choix nécessaires.

Nicolas VIBERT demande si l'idée est d'adopter une préparation du mémoire similaire à celle du 1er degré. Cécile LALANNE confirme que c'est bien le cas. Nicolas VIBERT indique qu'il faut poursuivre cette réflexion et que cela implique en effet la consultation des formateurs. Cela permettrait d'harmoniser les pratiques avec le MEEF 1.

Le COSP incite à la mise en place d'une évaluation similaire à celle réalisée au MEEF1 mention 1er degré, après consultation des formateurs.

- Préconisation de création ou non d'une seconde session en deuxième année de master dans le cas d'un contrôle terminal (règlement des examens de l'Université de Poitiers s'appliquant ici à l'échelle de la composante) :

Cécile LALANNE présente un extrait du cadrage de l'offre de formation de l'UP 2022-2027 sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

2<sup>nd</sup>e session en M2 sur les mentions en contrôle mixte :

**Master**

Les UE en cci ne donnent pas lieu à une seconde session.

M1 : Obligatoire pour tous les M1

M2 : en fonction des composantes pour les M2

Session 2 obligatoire pour l'ensemble des M2 d'une composante

ou

Pas de session 2 pour l'ensemble des M2 d'une composante

Elle indique qu'en M2 la 2<sup>nde</sup> session n'est pas obligatoire, mais uniquement si cela est décidé à l'échelle de la composante (autrement dit si toutes les mentions n'ont pas de 2<sup>nde</sup> session). Or, jusqu'à présent, seul le MEEF 4 avait des contrôles terminaux puisque les autres mentions étaient toutes en contrôle continu. Et le MEEF4 n'avait pas de 2<sup>nde</sup> session.

Le MEEF 1 a dorénavant des contrôles terminaux et émet la volonté de mettre en place des 2<sup>ndes</sup> sessions. Il est donc nécessaire d'harmoniser le choix ou non de proposer une seconde session pour toutes les mentions de la composante.

Nicolas VIBERT demande comment fonctionne la seconde session. Denis ALAMARGOT commente l'extrait de la charte des examens.

"Une seconde session permet à l'étudiant(e) n'ayant pas capitalisé les UE de l'année en cours, et n'ayant pu bénéficier d'une compensation au sein du semestre ou entre semestres à l'issue de l'année d'études, d'obtenir une nouvelle évaluation au titre des UE non acquises dont le règlement des examens prévoit qu'elles proposent une seconde session."

Quand on parle de 2<sup>nde</sup> session, on pense spontanément que c'est une 2<sup>ème</sup> chance pour l'étudiant. En réalité, cette chance est très limitée car la 2<sup>nde</sup> session ne peut être utilisée que si l'étudiant n'a pas sa moyenne au semestre, tout en n'ayant pas eu ~~pas eu~~ de note inférieure à la note plancher, qui est de 7, pour aucune UE. Si l'étudiant a une note à une UE inférieure à cette note plancher, la compensation ne peut s'opérer et l'étudiant redouble sans pouvoir bénéficier de la 2<sup>nde</sup> session.

Nicolas VIBERT fait remarquer que la 2<sup>nde</sup> session va donc concerner un nombre très limité d'étudiants. Denis ALAMARGOT précise que les secondes sessions ne sont mises en place qu'à partir de cette année.

Nicolas VIBERT souligne qu'il est difficile pour le COSP de préconiser quelque chose qui concerne davantage les formateurs, et surtout un nombre très limité d'étudiants.

Cécile LALANNE indique que les enseignants du MEEF 4 ont été questionnés à ce sujet. Elle présente les avis qui ont été émis sur l'opportunité ou non d'une seconde session, par parcours :

- IME : Défavorable
  - Pédagogie inadaptée : Contrôles terminaux inadaptés à la pédagogie mise en œuvre (évaluations de productions)
  - Calendrier d'alternance incompatible : immersion professionnelle de mars à juin
- IPEF ENS : Envisageable avec une définition claire des modalités de cette session, afin d'assurer sa compatibilité avec les exigences des projets pratiques.
- FACO : Favorable si besoin
- IPHD : Contraintes pédagogiques et logistiques fortes pour le S4 : soutenances de mémoire et de rapport de stage en fin d'été ou septembre. Possible si session 2 et jury en septembre.

Nicolas VIBERT fait remarquer que cela impose d'importantes contraintes organisationnelles (qui sont déjà nombreuses à l'INSPÉ), au bénéfice d'un nombre très réduit d'étudiants. Sa préconisation serait plutôt de ne pas mettre en place la 2<sup>de</sup> session.

Anne BOUCKER demande si cette 2<sup>de</sup> session n'existe que pour le MEEF 1<sup>er</sup> degré. Denis ALAMARGOT répond que cette 2<sup>de</sup> session n'a pas encore été mise en œuvre, puisque le contrôle terminal a été voté l'an dernier, et qu'il n'est mis en place qu'à partir de cette année. La 2<sup>de</sup> session n'aurait pas dû être mise dans les maquettes, et aurait nécessité une discussion préalable.

Anne BOUCKER relève, qu'à titre personnel, il lui semble qu'il y a beaucoup de mécanismes de compensations qui permettent aux étudiants de réussir.

Denis ALAMARGOT renchérit en soulignant le rôle du jury de délibération, qui peut accorder des points de jury en tenant compte des cas individuels.

Le COSP souligne les importantes contraintes organisationnelles imposées par une 2<sup>de</sup> session, alors que peu d'étudiants pourront réellement en bénéficier. De ce fait, le COSP préconiserait de ne pas mettre en place la 2<sup>de</sup> session à l'échelle de la composante.

#### **4) Analyse du projet de création d'un DU Re-préparation du concours CRPE pour les étudiants MEEF ayant échoué au concours :**

Cécile LALANNE présente le projet de mise en place d'un DU de préparation au concours CRPE. Elle rappelle les épreuves du CRPE (contenu des épreuves écrites et orales figurées dans le schéma ci-dessous, présenté en séance)

Les épreuves du CRPE depuis 2022



L'idée serait de créer un DU qui permettrait d'aider à réussir le concours après un Master et un premier échec au CRPE.

Les objectifs pédagogiques et professionnels proposés seraient de :

- Préparer et entraîner les étudiants aux épreuves du CRPE
- Renforcer les compétences et connaissances disciplinaires nécessaires à un professeur des écoles, aussi bien dans les disciplines fondamentales que dans les disciplines de la polyvalence (tout en respectant les coefficients du concours)
- Renforcer les compétences et connaissances en didactique des disciplines en s'appuyant sur les attendus du concours
- Développer les compétences professionnelles du référentiel métier telles qu'évaluées dans les épreuves du concours.

L'idée est de réussir le concours plus que de les former au métier car avec la réussite du concours ils ~~seront~~ deviendront PEES mi-temps et seront alors formés au métier.

Des DU de ce type ont été créés au sein de différents INSPÉ. Quelques exemples sont présentés au COSP.

### Créteil

| Intitulés        | Coûts  | Modalité   | Nombre d'heures | Public Visé  |
|------------------|--|------------|-----------------|--|
| DU admissibilité | 1 DU<br>FI : 300€ + droits<br>Autofinancement : 750€ + droits<br>Financé : 1500€ + droits    | Présentiel | 150h            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudiants sortant d'un Master MEEF 1er degré ayant échoué au concours ;</li> <li>- Candidats en reconversion professionnelle</li> </ul> |
| DU admission     | 2 DU :<br>FI : 600€ + droits<br>Autofinancement : 1500€ + droits<br>Financé : 3000€ + droits |            | 150h            |  |

### Lyon et Grenoble

| Intitulés                       | Coûts  | Modalité              | Nombre d'heures | Public Visé   |
|---------------------------------|--|-----------------------|-----------------|---|
| Lyon<br>AGU Préparation au CRPE | Autofinancement : 1020 €<br>Financé : 1400 € | Présentiel<br>Hybride | 168h            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titulaires Master</li> <li>- Dispensés de la condition de diplôme pour passer le CRPE</li> </ul>                                       |
| Grenoble<br>DU CoMAPE           | 1980 €                                       | Présentiel            | 198h            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personne ayant interrompu ses études depuis 3 ans au moins, et répondant aux conditions d'admissibilité pour passer le CRPE</li> </ul> |

### Bretagne

| Intitulés   | Coûts | Modalité              | Nombre d'heures | Public Visé  |
|---|-------|-----------------------|-----------------|--|
| Module 1 : Admissibilité - Maths & Français                               | 690 € | Distanciel<br>Hybride | 20h             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes personnes validant les conditions d'inscription au concours</li> <li>- Titulaires Master 2 MEEF 1er degré</li> <li>- Dispensés de la condition de diplôme pour passer le CRPE</li> </ul> |
| Module 2 : Admissibilité - Histoire-Géographie EMD et Science Technologie | 400 € | Distanciel<br>Hybride | 12h             |  |
| Module 3 : Épreuves d'admission, Préparation aux épreuves orales :        | 690 € | Distanciel<br>Hybride | 40h             |  |

Nicolas VIBERT demande s'il y a d'autres préparations de ce type dans notre voisinage proche.

Denis ALAMARGOT informe que FSS ouvre un DU de re-préparation au concours du second degré en EPS, avec l'aval et la collaboration de l'INSPÉ.

Anne BOUCKER indique que, sur le plan national, de plus en plus de candidats qui sont inscrits dans les DU de préparation aux concours sont détenteurs d'un Master.

Nicolas VIBERT demande s'il y a d'autres DU que ceux cités, et s'il y a encore la place à l'échelle nationale pour un DU ce type. Par exemple, s'il y en avait un à Bordeaux, il semblerait moins réaliste d'en ouvrir un sur Poitiers. Cécile LALANNE indique qu'à sa connaissance il n'y en a pas d'autres.

Anne BOUCKER informe qu'il y a un DU de préparation au concours du second degré en histoire-géographie à Bordeaux. Elle demande si une analyse de cohortes a été effectuée par rapport au profil des personnes qui réussissent le concours après avoir suivi ces DU, et quel est le taux de réussite au concours durant l'année qui suit l'obtention du Master. Cécile LALANNE répond qu'après 2 ans, de mémoire, 70% des étudiants finissent par obtenir le concours.

Nicolas VIBERT demande s'il y a une limite au niveau du nombre de passages du concours. Cécile LALANNE explique que non. Des enseignants ayant fait l'objet d'un refus de titularisation peuvent même repasser un concours, l'obtenir et redevenir professeur stagiaire. Certains professeurs des écoles, qui ont obtenu le concours à Versailles et n'arrivent pas à être mutés, démissionnent et repassent le concours en Poitou-Charentes. Anne BOUCKER indique que les étudiants ont une stratégie locale dans le 1er degré puisque l'affectation se fait dans l'académie, ce qui n'est pas le cas dans le 2<sup>nd</sup> degré. Denis ALAMARGOT informe également le COSP que certains étudiants qui passent aussi le concours à la fois à Versailles et Créteil, pour augmenter leurs chances d'être reçus.

Nicolas VIBERT demande si, dans le grand-ouest, il n'y a aucun DU 1er degré à part la Bretagne. Cécile LALANNE indique que rien d'autre n'existe jusqu'à présent pour le 1er degré. Et les retours des étudiants indiquent qu'ils s'inscrivent sur des plateformes de préparation privées en ligne pour repasser le concours tout en étant enseignant contractuel.

Nicolas VIBERT souligne que le choix d'être enseignant contractuel conduit à s'interroger sur la qualité des enseignements qu'assurent ces personnes. Cécile LALANNE indique qu'il n'est pas évident d'être enseignant contractuel et de repasser le concours, au vu de la charge de travail demandée. Certains sont surveillants, ce qui leur permet de dégager

davantage de temps pour préparer le concours. À noter que la plupart des candidats concernés sont suivis par des organismes privés.

Anne BOUCKER fait remarquer que le profil des contractuels a beaucoup évolué. Ils incluent de plus en plus de titulaires de Master MEEF qui n'ont pas obtenu le concours.

Nicolas VIBERT indique qu'il faut être certain qu'il y aura une demande pour ce DU.

Denis ALAMARGOT présente une proposition de formalisation du projet, ainsi que plusieurs interrogations associées :

Niveau : Master

Durée : 1 an

Début : 1er septembre 2025

Public visé : Formation initiale et continue

Pré-requis : être titulaire d'un Master ? MEEF ou autre ? Quid des dispensés de diplôme ? Souhait de l'INSPÉ de cibler le public le plus large possible.

Capacité d'accueil : ?

Modalité d'enseignement : Distanciel ? Hybride ? (afin de toucher un maximum de public, notamment l'Outre-Mer, le distanciel répond à cet objectif)

Heures TD : ?

MCCC : ?

Frais d'inscription : ?

Cécile LALANNE indique qu'il est possible d'imaginer des cours le soir et durant les pauses pédagogiques d'automne et d'hiver, ainsi que de proposer des cours sur 2 jours complets en hybride, ou en journée pour les enseignants contractuels.

Nicolas VIBERT demande ce qui est envisagé au niveau du nombre d'heures. Denis ALAMARGOT répond à minima 100 heures, ce qui paraît raisonnable pour un DU.

Nicolas VIBERT s'interroge sur le fait d'ouvrir le DU à des titulaires de Masters non MEEF, et de son incidence sur les contenus proposés. Cécile LALANNE confirme que le public serait plus hétérogène dans ce cas de figure. Elle souligne toutefois que la préparation portera exclusivement sur le concours, et non sur le métier, afin de garantir un contenu adapté à tous les publics.

Denis ALAMARGOT souligne qu'il serait intéressant d'interroger les PEES mi-temps sur leur parcours de préparation au concours, car ils ont obtenu un MEEF par ailleurs. Qu'est-ce qui les a amenés à avoir le concours ? Cécile LALANNE indique que souvent, ils prennent des cours auprès d'organismes privés, qui ne délivrent toutefois aucune certification.

Nicolas VIBERT demande comment cela fonctionne au niveau des services d'enseignement. Est-ce que le DU ne ferait enseigner que des enseignants-chercheurs ? Denis ALAMARGOT répond que tous les types de formateurs sont concernés, et explique que l'INSPÉ fait plutôt face à des sous-services importants pour certains collègues du fait

de la perte d'un groupe de TD à Angoulême et Niort, ce qui donne une marge de manœuvre sur laquelle s'appuyer. Paradoxalement, il y a des phénomènes de sur-services à Poitiers, avec une CAL à 120 qui génère des problèmes d'encadrement.

Nicolas VIBERT constate qu'il y a donc une marge de manœuvre pour mettre en place ce DU. Il demande si le DU serait proposé en mode hybride, ainsi que sa localisation. Denis ALAMARGOT répond qu'en distanciel ce serait plus simple, mais qu'il pourrait être en mode hybride avec un groupe à Angoulême et un à Niort. Nicolas VIBERT indique que ce serait bien qu'il y ait des regroupements des étudiants du DU de temps en temps, mais pour les personnes qui travaillent cela est évidemment plus compliqué.

Denis ALAMARGOT rappelle que les DU doivent être autonomes financièrement, et par conséquent rentables. La question des heures incluses et des frais d'inscription est donc importante. Les heures en présentiel, le suivi, l'animation de la plateforme, tous ces coûts doivent être calculés.

À titre indicatif, Cécile LALANNE informe que le DU EPS de la FSS a un seuil de rentabilité de 25 étudiants, mais que ce nombre n'est pas encore atteint. Cependant, le public visé par l'INSPÉ est différent.

Denis ALAMARGOT précise que l'INSPÉ pourrait accepter un déficit sur 3 ans, le temps de lancer le DU, comme c'est le cas pour le DU CAPEFE.

Anne BOUCKER prend la parole pour indiquer qu'il est difficile de comparer la préparation du CRPE et celle du CAPES EPS. Le CAPES EPS est très spécifique et sélectif. Il ne serait pas envisageable pour elle de prendre dans le DU de préparation au CAPES EPS des inscrits non titulaires du Master MEEF EPS, car ils n'auraient aucune chance au concours.

Nicolas VIBERT est plutôt favorable à la mise en place de ce DU, dans la mesure où il y a des besoins et des postes non pourvus dans l'Éducation Nationale. Cependant, sur les détails de mise en œuvre de la formation, il est difficile de se positionner pour le moment. Cela lui paraît évident qu'il doive y avoir des enseignements en distanciel mais la proportion reste à déterminer.

Cécile LALANNE fait état des autres axes de réflexions liés à la mise en place de ce DU :

Structure de la maquette ?

- UE maths (écrit + oral) + UE français (écrit + oral) + UE polyvalence (écrit au choix ?) + UE EPS et entretien.

Modalités d'enseignement ?

- Distanciel 100% ou hybride (présentiel possible + distanciel) ?
- Plateforme + Forum + Suivi individualisé + Visio conférence : quelles proportions ?

Obtention du DU : Compétences ou notes ?

Horaires proportionnels aux coefficients des épreuves ?

Nicolas VIBERT indique que le principe à l'UP est d'avoir en parallèle les compétences et les notes. Et pour le concours ce sont les notes qui sont utilisées. Mais ce serait bien que le DU définisse aussi des compétences. Au final, il serait opportun que le groupe de travail fasse une proposition plus aboutie.

Les membres du COSP encouragent donc les équipes de l'INSPÉ à avancer sur ce projet.

Denis ALAMARGOT sollicite le point de vue des représentants du rectorat. Anne BOUCKER indique que cette proposition semble aller dans le sens de l'histoire. Elle souligne la difficulté de faire-valoir un master MEEF sur le marché de l'emploi, en dehors d'une fonction d'enseignant contractuel ou titulaire. Ceux qui n'ont pas le concours sont contractuels ou travaillent dans une autre branche. Tout ce qui va permettre aux étudiants de valoriser leur parcours de 5, éventuellement 6 années d'études, lui paraît aller dans le bon sens, au regard de la nécessité de recruter des enseignants pour l'éducation nationale.

Denis ALAMARGOT remercie les membres du COSP pour leurs encouragements et leur intérêt pour ce projet.

### 5. Analyse de la demande d'adaptation du référentiel des visites de stage pour les MEEF2 et MEEF3 :

|  | Libellé                             | Modèle économique EqTD  | Équivalent heure retenu pour le cadrage des PPD | Seuil de dédoublement de groupes |
|--|-------------------------------------|---|---|----------------------------------|
| PPD  | Classe Inversée - CM                | 1*1,5   | 1h  | Norme CM                         |
|  | Classe Inversée - TD                | 1*1   | 1h  | Norme TD                         |
|  | Classe Inversée - TP                | 1*1   | 1h  | Norme TP                         |
|  | Classe Inversée - Autonomie         | 1*1   | 1h  | Pas de groupe                    |
|  | Plate forme en autonomie            | 1*1,3   | 1h  | Pas de groupe                    |
|  | Suivi individualisé sur plate forme | 1*1,3   | 1h  | Pas de groupe                    |
|  | Simulation et jeu pédagogiques      | 1*1   | 1h  | Norme TD                         |
|  | Pédagogie par projet                | 1*1   | 1h  | Norme TD                         |
|  | Autres modèles économiques          | Co-enseignement CM (par personne : 2 maximum)   | 1*1,5*0,75                                      |                                  |
| Co-enseignement TD (par personne : 2 maximum)                |                                     | 1*1*0,75  |   | Norme TD                         |
| Participation à des événements académiques ou professionnels |                                     | 0   |   | Norme TD                         |
| Stage découverte   |                                     | 0   |   | Pas de groupe                    |
| Stage sans visite  |                                     | EFF *0,25   |   | Pas de groupe                    |
| Stage avec visite  |                                     | EFF *1  |   | Pas de groupe                    |
| Encadrement mémoire master                                   |                                     | EFF *1  |   | Pas de groupe                    |
| CM   |                                     | 1*1,5   |   | Norme CM                         |
| TD   |                                     | 1*1   |   | Norme TD                         |
| TP   |                                     | 1*1   |   | Norme TP                         |
| Enseignant référent  |                                     | EFF * 0,2   |   | Pas de groupe                    |
| Suivi apprenti   |                                     | EFF * 10  |   | Pas de groupe                    |
| Suivi alternant  |                                     | EFF * 5   |   | Pas de groupe                    |
| Tutorat Mixte MEEF référent                                  |                                     | EFF * 2   |   | Pas de groupe                    |
| Tutorat Mixte MEEF 1 <sup>re</sup> visite                    |                                     | EFF * 1,5   |   | Pas de groupe                    |
| Tutorat Mixte MEEF 2 <sup>nd</sup> visite                    |                                     | EFF * 1,5   |   | Pas de groupe                    |
| Projet tutoré (BUT)  |                                     | 75 eqtd par spécialité, pour le ratio : (nb total d'étudiants par spécialité/nb étudiants par TD normé) pour chaque année de formation et pour chaque année universitaire |   |                                  |

Denis ALAMARGOT présente le référentiel de l'Université de Poitiers, qui détaille la mise en paiement des heures. Pour le Master MEEF, il existe un dispositif de tutorat mixte qui porte sur la réalisation de visites sur les lieux de stages. Côté rectorat, les visites des tuteurs sont prises en charge par le rectorat, et côté INSPÉ, les référents qui

accompagnent l'étudiant stagiaire le visitent sur site et établissent un rapport versé au dossier de l'étudiant.

Il se trouve que la pratique majoritaire est de réaliser 2 visites, mais ces 2 visites ne sont pas statutaires. Dans le 2<sup>nd</sup> degré (MEEF2, MEEF3 et MEEF4), certains référents ne font qu'une seule visite, par choix ou par nécessité, car parfois les lieux de stage sont éloignés des sites InspéNSPÉ, alors que, dans le 1<sup>er</sup> degré, le lieu de stage est plus proche. La pratique s'est donc installée de ne faire qu'une visite, alors que l'enseignant a droit aux heures de référentiel prévues pour 2 visites. En effet, le temps de déplacement ne peut pas être compté dans un temps de service de l'université. Et formellement, le dernier référentiel voté récemment par le CA donne 2 heures pour l'accompagnement d'un stagiaire, qui incluent la rédaction du rapport et un appel téléphonique avec le stagiaire pour s'entretenir avec lui sur ses pratiques, et 1,5 heures par visite. Par conséquent, pour 2 visites réalisées, 5 heures seront rémunérées. Par conséquent, les collègues des MEEF2, 3, 4 qui déclarent 5 heures de service pour une seule visite ne sont pas dans les règles de l'UP, auxquelles il n'est pas possible de déroger. Les formateurs ont fait remonter un manque d'équité entre le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré, du fait de la plus grande longueur des déplacements dans le second degré. Le directeur de l'INSPÉ s'est engagé à transmettre une demande au COSP, puis à la soumettre au CI, avant de l'envoyer à la CFVU et le CA de l'UP, pour faire valoir la spécificité de lieux de stage qui nécessiteraient la comptabilisation d'heures supplémentaires au vu des temps de trajets pour les visites.

Nicolas VIBERT demande si les référents sont défrayés pour les visites. Denis ALAMARGOT confirme que c'est le cas, et indique que cela a un coût considérable.

Denis ALAMARGOT complète en indiquant que tous les fonctionnaires réalisent 1 607 heures de travail. Pour une heure de cours à l'UP, un certain nombre d'heures de préparation, correction ou autres sont ajoutées et comptées dans ces 1 607 heures. Par conséquent, l'université pourrait prendre les temps de déplacement sur ce quota. L'idée de Denis ALAMARGOT serait en effet plutôt de prôner l'équité entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.

Nicolas VIBERT rappelle que cette problématique est un peu la même pour les enseignants-chercheurs qui sont affectés sur Angoulême et Niort, mais doivent se rendre dans leur laboratoire de recherche sur Poitiers. Les frais de déplacements ne sont pas pris en compte car ces déplacements sont inclus dans la définition du poste. Denis ALAMARGOT précise que l'INSPÉ a consacré 7 000 euros de budget à aider les chercheurs des sites délocalisés à se rendre 5 ou 6 fois dans leur laboratoire de recherche.

Nicolas VIBERT fait remarquer que l'UP ne prend pas en charge cette dépense. Denis ALAMARGOT pense que cela pourrait changer à terme. Par contre, il indique que le temps de déplacement n'est pas du tout pris en compte et que le référentiel des heures pourrait être modifié pour faire apparaître les temps de déplacement.

Nicolas VIBERT indique que, pour les enseignants-chercheurs, les temps de déplacement pour un congrès, par exemple, sont pris en compte. Un temps de récupération est comptabilisé quand le déplacement se fait un samedi, un dimanche ou un jour férié. Denis ALAMARGOT souligne que cela se fait dans le cadre du CNRS, mais qu'à l'Université de Poitiers les modalités de prise en compte des déplacements sont différentes.

Anne BOUCKER intervient pour mentionner que le droit du travail indique que le temps de trajet compte dans le temps de travail.

Nicolas VIBERT pense qu'il faut faire remonter cette question. C'est une vraie problématique et c'est surtout l'inégalité qui pose problème.

Anne BOUCKER pense qu'il est question de loyauté et de reconnaissance du travail de ces collègues. Après l'université fera ses arbitrages, mais cela lui paraît également logique de faire remonter cette question.

Nicolas VIBERT déclare que le COSP apporte son soutien à la direction de l'InspéINSPÉ sur cette question.

## **6. Présentation du projet d'organisation d'un séminaire international en didactique de la littérature (par Pierre MOINARD) :**

Pierre MOINARD présente un projet d'accueil par l'InspéINSPÉ de Poitiers des « 26<sup>èmes</sup> rencontres des chercheurs et chercheuses en didactique de la littérature », porté par Sandrine Dielbot, Laetitia Perret et lui-même.

Ce colloque porterait sur la notion « d'imprévu en classe de littérature ». Il doit être organisé au mois d'octobre 2025 (dans quelques semaines vont se tenir les 25<sup>èmes</sup> rencontres à Paris).

Pierre MOINARD dresse le contexte scientifique et les enjeux de ce colloque. La question de l'imprévu s'inscrit très bien dans les évolutions récentes en didactique de la littérature. Plusieurs questions justifient d'interroger ce thème. D'abord l'intérêt, de plus en plus net depuis quelques années, pour l'interaction lecture-écriture, et notamment pour l'écriture en tant qu'elle reconfigure la lecture. Depuis 5 ou 6 ans, des études précises des pratiques « réelles » sont menées en contexte écologique, par exemple pour observer ce qui se passe lorsque le professeur mène les enseignements qu'il a prévu de mener et que des imprévus surgissent. Cette question entre dans la complexité de la didactique, et dans ce cadre, 4 ouvrages récents où la notion d'imprévu est abordée sont parus entre 2018 et 2022 dans des contextes nationaux différents (Belgique, Suisse, Québec, France).

Du côté des enjeux, 3 angles d'interrogation de la notion apparaissent. Dans une approche théorique, il s'agit d'épaissir la notion pour voir comment évoquer cette dialectique entre le prévisible et l'imprévu. L'imprévu survient malgré un calcul de prévisibilité de la part de l'enseignant, mais à quel moment ?

Sur le plan méthodologique se pose toute la question de la description du traitement des imprévus, de l'objectivation de ce qu'est un imprévu et la manière dont il est traité. Cela suppose donc une réflexion sur l'adaptation d'outils méthodologiques. Au plan praxéologique, les didacticiens et didacticiennes de la littérature travaillent sur des

pratiques d'enseignement qui reposent sur l'interaction entre les élèves, et donc en quelque sorte sur l'imprévu, avec notamment la diversité des lectures des élèves.

Le colloque évoquerait une diversité de contextes d'enseignement en français langue maternelle, en français langue étrangère, dans différents pays, dans différents segments de l'enseignement (de l'élémentaire à l'université), et dans différentes voies (générales et professionnelles).

Au travers des différentes manifestations organisées en didactique de la littérature par l'INSPE de Poitiers, il a été possible d'établir un certain nombre de connexions et convergences, en particularité avec les collègues de l'Université de Genève. Des connexions avec d'autres collègues de l'UP dans d'autres disciplines sont aussi envisagées. Ce colloque est une manifestation importante. C'est le rendez-vous annuel principal dans le champ de la didactique de la littérature depuis sa création (25 ans).

Ce sera un colloque international qui regroupera plusieurs pays francophones, avec notamment les pays africains, et en particulier ceux du Maghreb. 70 intervenants sont attendus (à l'instar de ce qui est réalisé à Paris cette année). La manifestation durera 2 jours et demi et serait organisée avant la pause pédagogique d'octobre 2025.

Le budget prévisionnel est présenté.

| DEPENSES  |        | RECETTES  |       |
|---|--------|---|-------|
| Prise en charge 4 conférenciers (nuitées et repas)                              | 1 440  | Droits d'inscriptions tarif plein 50 personnes                            | 4000  |
| Frais de repas des 70 intervenants<br>Pauses café + boissons pour 100 personnes | 5 658  | Droits d'inscription tarif réduit ( doctorants) 20 personnes              | 1000  |
| Déplacements et repas comité scientifique (INSPE et UP)                         | 855    | Apport en personnel INSPE   | 2366  |
| Matériel (badges, fournitures)  | 220    | INSPE Commission Scientifique   | 1000  |
| Communication sur l'évènement ( goodies)  | 350    | INSPE aide exceptionnelle   | 910   |
| Coût de personnel (INSPE) + vacation accueil ( 2 personnes)                     | 2775   | UP Commission recherche   | 1400  |
| Visite culturelle de la ville (70 personnes)                                    | 378    | Laboratoires : FORELLIS, Techné ?   | 500   |
|   |        | Association Internationale de Recherche en didactique du français (AIRDF) | 500   |
| Utilisation des locaux de l'INSPE: un amphi/4 salles                            | 1034   | Mise à disposition locaux INSPE   | 1034  |
| TOTAL   | 12 710 | TOTAL   | 12710 |

Pour les financements des quatre conférenciers, les sommes maximales possibles ont délibérément été minorées. Les tarifs proposés correspondent à des standards. Il n'est pas prévu de financer les déplacements des conférenciers, mais uniquement leurs nuitées. Les différents apports de l'INSPE en matière de mise à disposition de locaux et de personnels seront valorisés. L'équilibre sera atteint à condition de demander des frais d'inscription à

hauteur d'un plein tarif de 80 euros par personne (ce qui reste dans la moyenne). Ce tarif ne sera pas le même pour les étudiants.

La possibilité d'un financement régional n'a pas encore été exploitée. Cela suppose de réunir plusieurs conditions :

- Droits d'inscription (condition remplie) ;
- Ouverture sur le monde économique. Compte-tenu de la nature du colloque, l'équipe ne voit pas comment faire, mis à part imaginer un partenariat avec les éditeurs, ou avec le rectorat. On ne voit pas très bien comment élargir davantage, d'autant plus si cela concerne uniquement les entreprises privées.

Le budget ne prévoit pas non plus de ligne pour publier des actes parce que cela interviendra au cours de l'année suivante.

En termes de rayonnement et de retombées, ce serait une première pour Poitiers d'accueillir cette rencontre. Cela permet de situer l'INSPÉ comme un pôle de recherche en didactique de la littérature, en relation avec les autres centres, et de contribuer aux croisements des différentes approches de la littérature qui existent à l'UP. Le thème est particulièrement porteur pour faire un lien entre recherche et formation. Réfléchir sur l'imprévu, c'est réfléchir aux relations entre enseignement et apprentissage. On est au cœur de l'interaction didactique. On peut prévoir un partenariat avec l'Éducation Nationale.

Une réflexion a été menée sur la composition du comité scientifique, en incluant plusieurs universités françaises et de pays francophones (Louvain-la-Neuve, HEP Lausanne, Université de Genève, Universités du Québec (dont UQAM), INSPE de PARIS, Faculté de sciences de l'éducation de Montpellier, INSPÉs de Bordeaux, Rennes, Grenoble...). Au-delà de la didactique de la littérature, d'autres champs sont visés comme les sciences de l'information et de la communication et la sociologie. Béatrice Bloch, spécialiste de la poésie contemporaine et de la théorie de la lecture à l'UP, a donné son accord pour participer au colloque.

Pour le comité d'organisation, quelques pistes sont déjà à l'étude. Il a été budgétisé la rémunération de 2 étudiants vacataires qui seront actifs lors du colloque et la participation des personnels INSPÉ.

Le calendrier prévisionnel est soumis aux membres du COSP.

- Établissement du comité scientifique
- Décembre 2024 : lancement appel à communications
- Jusqu'à la fin mars 2025 : dépôt des intentions de communications avec résumé
- Mai 2025 : retours après évaluation par le comité scientifique
- Tenue du colloque octobre 2025, avant la pause pédagogique d'octobre.

Nicolas VIBERT demande quel est le nombre total de participants attendus. Pierre MONARD indique qu'une centaine de personnes sont attendues.

Nicolas VIBERT pense que la condition pour obtenir un financement région est d'ouvrir le colloque vers le grand public. Pierre MOINARD répond que cela peut être envisageable. Victor MILLOGO complète, et informe que ce point sera précisé par le service d'appui à la recherche de l'INSPÉ, car l'appel à projets de la région va bientôt être diffusé.

Nicolas VIBERT demande, à propos de la formation, si une ou deux conférences pourraient être ouvertes aux étudiants, notamment les étudiants de l'INSPÉ. Pierre MOINARD répond par l'affirmative.

Nicolas VIBERT interroge sur les possibilités d'ouverture en dehors de la francophonie. Ce serait peut-être intéressant de se poser cette question. Pierre MOINARD répond que cette possibilité n'a pas encore été envisagée, mais que c'est tout à fait possible, d'autant plus que c'est dans l'ADN des collègues québécois, qui sont très intéressés par la recherche anglo-saxonne, avec d'autres sources que les nôtres.

Nicolas VIBERT encourage à accueillir des congrès périodiques comme celui-là, et souligne que c'est une bonne démarche. Ce sont des congrès qui ont a priori du succès.

Pierre MOINARD précise que la demande de subvention auprès du laboratoire Forellis a été déposée.

Denis ALAMARGOT fait une remarque sur le budget, par rapport au temps de personnel fourni par l'INSPÉ. Il rappelle que l'aide de l'INSPÉ, au titre de la commission recherche, suppose de déposer un dossier de demande auprès de la commission, et qu'un des axes du projet doit intégrer l'organisation du colloque.

Denis ALAMARGOT invite à solliciter Grand Poitiers, la Région, et la fondation de l'UP, pour le financement. Nicolas VIBERT complète en invitant à solliciter les partenaires de l'INSPÉ comme la MGEN et la MAIF, par exemple. Denis ALAMARGOT demande si, dans ce cadre, une collaboration avec la CARDIE pourrait être envisagée.

-----Départ de Mathilde FOUCHERAULT à 12h15-----

Pierre MOINARD rajoute que ce colloque permettra de rencontrer de nouveaux collègues, des doctorants.

À l'appui des éléments présentés, le COSP préconise la poursuite du projet.

## **7. Questions diverses :**

En l'absence de question diverse, la séance est levée à 12h20.

**La prochaine séance du COSP aura lieu le mardi 19 novembre 2024 à 9h30.**

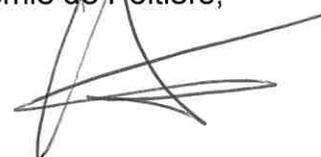
Documents annexes : Néant

Le Président du COSP,



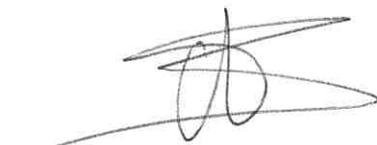
Nicolas VIBERT.

Le directeur de l'INSPÉ  
de l'académie de Poitiers,



Denis ALAMARGOT.

La secrétaire de séance,



Angélique BENOIT.

